

Communiqué de presse – 01 avril 2020

La CCW demande au Gouvernement wallon des mesures plus fortes de soutien financier aux entreprises de construction ayant dû réduire ou cesser leurs activités

82% des entreprises de construction sont aujourd’hui complètement ou partiellement à l’arrêt, faute de pouvoir poursuivre leurs activités dans des conditions correctes suite à la crise du coronavirus. Parmi les obstacles à la poursuite des travaux : le manque de clarté des conditions dans lesquelles elles peuvent ou non poursuivre leurs activités, la difficulté d’appliquer les règles de distanciation sociale, la difficulté d’approvisionnement en matériaux, les ouvriers malades, etc.

La Confédération Construction, y compris la CCW, communique jour après jour vers ses affiliés. Une page web dédiée a d’ailleurs été créée pour signaler toute évolution de la situation au niveau fédéral et régional, avec des documents-types et les réponses aux questions fréquentes. Malgré cela, beaucoup d’entrepreneurs se sentent encore démunis face au manque de clarté des mesures prises par le gouvernement. Ils doivent pratiquement décider seuls s’ils restent ouverts ou non. S’ils ferment, les difficultés de trésorerie s’aggravent très rapidement. 40% des entreprises de construction rencontrent aujourd’hui des problèmes de liquidités, et ce chiffre grimpera à 60% si la crise se poursuit jusque fin avril. Les artisans et PME de la construction ayant dû réduire ou cesser leurs activités, ne comprennent pas qu’il leur soit refusé de pouvoir bénéficier de l’indemnité de 5.000 € réservée aux commerçants dont l’activité a été arrêtée par décision gouvernementale.

La CCW demande donc avec insistance au Gouvernement wallon d’apporter d’urgence une réponse appropriée face à ce désarroi, notamment en étendant aux artisans et PME de construction la faculté de percevoir une indemnité, selon des modalités à définir. **En outre, la CCW demande au Gouvernement wallon de travailler sur des mesures plus fortes de soutien financier aux entreprises** en fournissant des solutions simples et rapides pour soutenir au mieux la trésorerie des entreprises de construction. Les outils financiers wallons offrent actuellement des garanties auprès des banques, afin de faciliter l’octroi de crédit, mais ces outils doivent impérativement être mieux adaptés au secteur de la construction. Pour la CCW, en plus des garanties, les outils financiers wallons doivent permettre d’effectuer de façon souple des prêts directs de trésorerie aux indépendants et aux plus petites structures qui rencontreraient des difficultés temporaires liées à la crise du COVID-19.

La CCW demande encore d’autres mesures d’urgence comme la suspension temporaire des taxations locales sur les activités à l’arrêt, y compris la suspension des coûts liés à l’occupation du domaine public par les chantiers. Soulignons néanmoins que des mesures positives ont déjà été adoptées par le Gouvernement wallon, parmi lesquelles la circulaire

« marchés publics » assouplissant temporairement les règles de passation et d'exécution des marchés publics, ainsi que la suspension de l'effet-couperet des délais d'octroi des permis d'urbanisme. Par ailleurs, le secteur est disposé à collaborer avec les fournisseurs de matériaux, les syndicats et les autorités concernées pour mieux définir les conditions dans lesquelles une reprise progressive de l'activité pourrait être accompagnée et encadrée, dans le respect évidemment des conditions sanitaires requises.

Pour plus d'information concernant ce communiqué de presse :

Francis Carnoy, directeur général CCW
0476/47 57 56 - francis.carnoy@ccw.be

À propos de la CCW :

La CCW est la branche wallonne de la Confédération Construction. La CCW représente 5.000 entreprises de construction, de tous métiers (entreprises générales, voirie, génie civil, toiture-couverture, électriciens, menuisiers, peintres, etc.), établies en Wallonie.